

CYCLISME SUR PISTE

**INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ENREGISTREMENT DES EQUIPES
PISTE UCI 2016-2017**

PREAMBULE

Le lancement de la nouvelle saison Piste approchant avec l'arrivée des Championnats du Monde Piste UCI de Londres 2015, nous souhaitons vous rappeler que l'ultime délai pour l'enregistrement des Equipes Piste UCI est imminent.

A l'instar des Equipes Piste UCI 2015-2016, il est temps pour les nouvelles Equipes de s'enregistrer auprès de l'UCI. Celles-ci pourront notamment participer à toutes les épreuves du Calendrier International 2016-2017 avec des coureurs portant l'équipement de leur Equipe.

Parmi d'autres, c'est certainement le meilleur moyen pour les Equipes de permettre à leurs sponsors d'être diffusés à travers le monde, par le biais de la TV et autres Médias, pendant la saison creuse sur Route par exemple.

Département des Sports
Aigle, octobre 2015

SOMMAIRE

1.	PROCEDURE D'ENREGISTREMENT	4
1.1	L'EQUIPE	4
1.2	LA FEDERATION NATIONALE	4
2.	REGLEMENTATION	5
	REGLEMENT – TITRE 3 – CHAPITRE VII	5
3.	EQUIPEMENT	5
	MAILLOT	5
4.	FINANCES	6
	DROIT D'ENREGISTREMENT	6
5.	CONTACTS	7

1. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

1.1 L'EQUIPE

Délai

Date limite de l'envoi par l'Equipe du bulletin d'enregistrement à sa Fédération Nationale: **au plus tard le 6 janvier 2016.**

Bulletins d'enregistrement

L'Equipe reçoit un bulletin d'enregistrement qu'elle devra compléter et retourner à sa fédération nationale pour validation. **Important** : un coureur d'une Equipe enregistrée auprès de l'UCI ne peut exercer aucune autre fonction au sein de l'Equipe.

Contrats

Un original du contrat de chaque coureur doit être attaché au bulletin d'enregistrement. Selon l'article 3.7.023 (voir point 2 ci-dessous), le contrat doit au minimum contenir les stipulations du contrat standard présenté dans l'article 3.7.029.

Equipement

L'article 3.7.018 stipule qu'avec la demande d'enregistrement, l'Equipe doit soumettre une maquette couleur de son équipement avec les logos des sponsors. Par soucis d'uniformité, vous trouverez un exemple sous le point 3 ci-dessous.

Divers

Les demandes d'enregistrement **non conformes** aux prescriptions mentionnées ci-dessus, seront retournées à la Fédération Nationale compétente.

1.2 LA FEDERATION NATIONALE

Délai

La Fédération Nationale demande l'inscription des Equipes en envoyant les bulletins d'enregistrement reçus des Equipes, ainsi que les contrats originaux et la maquette couleur du maillot au département des Sports à l'attention de Mme Nathalie Wildeboer d'ici au **6 février 2016 au plus tard.**

Validation

La Fédération Nationale vérifie le bulletin d'enregistrement, l'approuve en y apposant son timbre, la date et la signature du Président à la dernière page dudit bulletin, ainsi qu'en paraphant toutes les pages.

2. REGLEMENTATION

Vous trouverez les règlements actuels sur notre site :

http://fr.uci.ch/mm/Document/News/Rulesandregulation/16/26/54/3-PIS-20150201-F_French.pdf -

> Chapitre VII EQUIPES PISTE

3. EQUIPEMENT

EXEMPLE MAQUETTE MAILLOT



Envoyer le fichier par e-mail en format jpg (largeur minimale de 300 pixels).

Les photos d'équipements ne seront pas acceptées.

4. FINANCES

Taxe UCI

La taxe d'enregistrement pour la saison 2016-2017 a été fixée à € 3'500.- par équipe, en considérant que cette taxe sera adaptée à la situation économique de votre pays comme spécifié dans les tables de classification économique et de classification continentale ci-dessous :

AFRICA 1st GROUP	AMERICA 1st GROUP	ASIA 1st GROUP	EUROPE 1st GROUP	OCEANIA 1st GROUP
SOUTH AFRICA	CANADA	CHINESE TAIPEI	AUSTRIA	AUSTRALIA
AFRICA 2nd GROUP	COLOMBIA	HONG-KONG, CHINA	BELGIUM	NEW ZEALAND
ALGERIA	MEXICO	ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN	CZECH REPUBLIC	OCEANIA 2nd GROUP
ANGOLA	UNITED STATES OF AMERICA	JAPAN	DENMARK	FIJI
BENIN	AMERICA 2nd GROUP	KAZAKHSTAN	FRANCE	GUAM
BOTSWANA	ANTIGUA AND BARBUDA	MALAYSIA	GERMANY	VANUATU (P)
BURKINA FASO	ARGENTINA	OMAN	GREAT BRITAIN	
BURUNDI	ARUBA	PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA	ITALY	
CAMEROON	BAHAMAS	QATAR	LUXEMBOURG	
CENTRAL AFRICAN REP.	BARBADOS	REPUBLIC OF KOREA	NETHERLANDS	
COMOROS (S)	BELIZE	THAILAND	NORWAY	
CONGO	BERMUDA	UNITED ARAB EMIRATES	POLAND	
COTE D'IVOIRE	BOLIVARIAN REP. OF VENEZUELA	ASIA 2nd GROUP	PORTUGAL	
DEM. REP. OF CONGO	BOLIVIA	AFGHANISTAN	RUSSIAN FEDERATION	
DJIBOUTI	BRAZIL	BAHRAIN	SPAIN	
EGYPT	CAYMAN ISLANDS	BANGLADESH	SWEDEN	
ERITREA	CHILE	BRUNEI DARUSSALAM	SWITZERLAND	
ETHIOPIA	COSTA RICA	CAMBODIA	EUROPE 2nd GROUP	
GABON	CUBA	DEM. PEOPLE'S REP. OF KOREA	ALBANIA	
GAMBIA	DOMINICAN REPUBLIC	DEM. REP. OF TIMOR LESTE	ANDORRA	
GHANA	ECUADOR	INDIA	ARMENIA	
GUINEA	EL SALVADOR	INDONESIA	AZERBAIJAN	
KENYA	GRENADA	IRAQ	BELARUS	
LESOTHO	GUATEMALA	JORDAN	BOSNIA AND HERZEGOVINA	
LIBERIA	GUYANA	KUWAIT	BULGARIA	
LIBYA	HAITI	KYRGYZSTAN	CROATIA	
MADAGASCAR	HONDURAS	LAO PEOPLE'S DEMO. REP.	CYPRUS	
MALAWI	JAMAICA	LEBANON	ESTONIA	
MALI	NICARAGUA	MACAO, CHINA	FINLAND	
MAURITIUS	PANAMA	MONGOLIA	FORMER YUGOSLAV REP. OF MACEDONIA	
MOROCCO	PARAGUAY	MYANMAR	GEORGIA	
MOZAMBIQUE	PERU	NEPAL	GREECE	
NAMIBIA	PUERTO RICO	PAKISTAN	HUNGARY	
NIGER (S)	SAINT KITTS AND NEVIS	PHILIPPINES	IRELAND	
NIGERIA	SAINT LUCIA	SAUDI ARABIA	ISRAEL	
RWANDA	ST VINCENT AND THE GRENADINES	SINGAPORE	KOSOVO (P)	
SAO TOME AND PRINCIPE	SURINAME	SRI LANKA	LATVIA	
SENEGAL	TRINIDAD AND TOBAGO	SYRIAN ARAB REPUBLIC	LIECHTENSTEIN	
SEYCHELLES	URUGUAY	TURKMENISTAN	LITHUANIA	
SIERRA LEONE	VIRGIN ISLANDS, US	UZBEKISTAN	MALTA	
SOMALIA		VIETNAM	MONACO	
SUDAN		YEMEN	MONTENEGRO	
SWAZILAND			REPUBLIC OF MOLDOVA	
TOGO			ROMANIA	
TUNISIA			SAN MARINO	
UGANDA			SERBIA	
UNITED REP. OF TANZANIA			SLOVAKIA	
ZAMBIA			SLOVENIA	
ZIMBABWE			TURKEY	
			UKRAINE	

P: Provisory affiliation

S: Federation Suspended => further notice

Païement

Les coordonnées bancaires de l'UCI sont les suivantes :

Banque	UBS Deutschland AG
Adresse :	Bockenheimer Landstrasse 2-4 D-60306 Frankfurt am Main Deutschland
Compte Euros :	309.288.70D
IBAN :	DE27 5022 0085 1020 400012
BIC / Swift:	SMHBDEFFXXX
Bénéficiaire	Union Cycliste Internationale 1860 – Aigle / Suisse

5. CONTACTS

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions nécessaires quant à la procédure d'enregistrement :

Union Cycliste Internationale

Département des Sports / Piste
Ch. de la Mêlée 12
CH- 1860 Aigle

Tél.: +41 24 468 58 11
Fax +41 24 468 58 12

E-mail: track@uci.ch
Web: www.uci.ch

- Gilles Peruzzi
Manager Piste
E-mail: gilles.peruzzi@uci.ch
- Nathalie Wildeboer
Assistante Piste
E-mail: nathalie.wildeboer@uci.ch